« TOUS ALABRI ! »

DÈS MAINTENANT
AGISSONS INDIVIDUELLEMENT
CONTRE LES INONDATIONS

MON HABITATION EST-ELLE PRÉPARÉE À LA PROCHAINE INONDATION ?

POUR LE SAVOIR, JE RÉALISE UN DIAGNOSTIC GRATUIT
DE MON BIEN POUR RÉDUIRE
MA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS.

SYNDICAT DE L'ORGE

PRÉFET
DE L'ESSONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

JE PEUX BÉNÉFICIER
D'UN DIAGNOSTIC GRATUIT SI :

- Mon bien a été inondé lors des crues d'octobre 2024
- Je suis propriétaire du bien
- Je suis le gestionnaire du bien (immeuble)
- Je suis gérant d'une entreprise de moins de 20 salariés

LE DISPOSITIF « ***TOUS ALABRI !*** » PROPOSE UN DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DE MON BIEN !
CE DIAGNOSTIC EST :

GRATUIT
Pris en charge par l'État et le Syndicat de l'Orge.

PERSONNALISÉ
Adapté à mon bien et ma situation.

CONFIDENTIEL
Réalisé par un prestataire du Syndicat de l'Orge.
Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Toutes les données collectées resteront confidentielles, soumis au RGPD.

SANS ENGAGEMENT
N'impose aucune obligation nouvelle. Il invite les propriétaires à la réalisation de travaux de mise en sécurité.

FIABLE
Grâce à l'intervention d'un expert mandaté par le Syndicat.

SYNDICAT DE L'ORGE

POURQUOI
FAIRE UN DIAGNOSTIC ?

- **Évaluer l'exposition** de mon bien au risque inondation
- **Identifier les points sensibles** de mon habitation
- **Définir les mesures** pouvant être mises en place
- **Mettre les occupants en sécurité** et connaître les bons comportements en cas d'inondation
- **Réduire les pertes matérielles** et leurs coûts
- **Favoriser un retour rapide** à la normale
- **Préserver la valeur** de mon bien

POUR QUI ?

Pour tous les sinistrés lors des crues d'octobre 2024 : propriétaires, ou gestionnaires de biens immobiliers et gérants d'entreprise de moins de 20 salariés.

COMMENT DEMANDER
UN DIAGNOSTIC ?

Compléter le formulaire en ligne « Tous alabri ! »
sur **www.syndicatdelorge.fr**

Vous avez reçu un courrier du Syndicat et de votre commune ?

Remplir et retourner le formulaire de demande au Syndicat de l'Orge par courrier ou par mail à l'adresse
tousalabri@syndicatdelorge.fr

SYNDICAT DE L'ORGE

DES SOLUTIONS ADAPTÉES
À MON HABITATION

LE DIAGNOSTIC **EN BREF !**

- ***0 €***
  LE DIAGNOSTIC
  NE VOUS COÛTE RIEN !
- ***100% LIBERTÉ***
  VOUS DÉCIDEZ
  DES TRAVAUX
  SANS OBLIGATION
- ***80%***
  TAUX D'AIDE MAXIMUM
  POUR LA MISE EN ŒUVRE
  DES RECOMMANDATIONS

Durée du diagnostic « *Tous alabri !* » : 2 heures maximum

Visite de l'habitation et recueil d'informations par un expert (votre présence est indispensable).

Remise du rapport de visite personnalisé

Précisant les points sensibles de votre habitation et détaillant les mesures et coûts pour vous protéger des prochaines inondations.

Travaux

Vous déciderez librement de réaliser les travaux, en choisissant les prestataires.

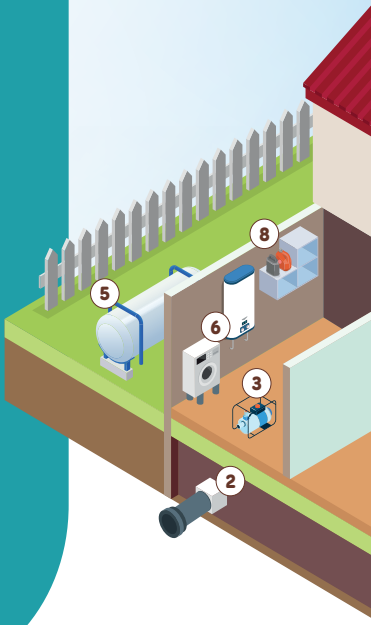

1. **Installer** des batardeaux
2. **Disposer** de clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées
3. **Disposer** d'une pompe de relevage en sous-sol
4. **Occulter** les aérations basses
5. **Arrimer** les cuves (gaz ou fioul)
6. **Mettre** hors d'eau les équipements électriques sensibles à l'eau (tableau, chaudière, climatisation, machines à laver, réfrigérateurs, congélateurs, etc.)
7. **Baliser** piscines et bassins
8. **Stocker** hors d'eau les produits polluants ou dangereux (huile, essence, peinture...)
9. **Améliorer** l'étanchéité des murs et sols
10. **Aménager** une zone refuge en hauteur (surface hors d'eau accessible par l'intérieur du bien avec accès au toit, balcon ou terrasse)

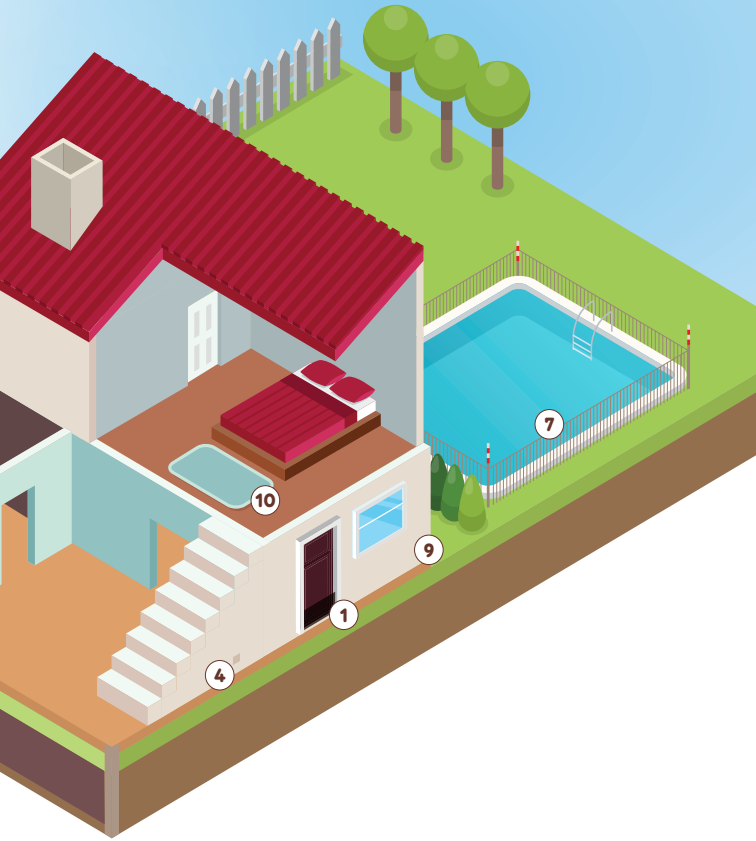

Le Syndicat de l'Orge couvre un territoire de 65 communes, comptant 430 000 habitants et 11 intercommunalités. Ce Syndicat mixte exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour une gestion hydraulique cohérente, une reconquête de la qualité des eaux et un aménagement de la vallée de l'Orge durable. Il exerce également la compétence assainissement en assurant la gestion de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et l'exploitation de stations d'épuration.

La gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant de l'Orge est confiée au Syndicat de l'Orge. En partenariat avec les services de l'État, notre Syndicat propose le dispositif « ***Tous alabri*** ! » un diagnostic gratuit et personnalisé afin de mieux se prémunir individuellement des inondations.

Vous êtes le premier acteur de votre sécurité et de la protection de votre habitation.

CE DIAGNOSTIC GRATUIT EST ACCESSIBLE À UN NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PRIORITAIRES

Pour en savoir plus rdv sur **www.syndicatdelorge.fr**

Contact du Syndicat de l'Orge

Direction prévention du risque inondation

163 route de Fleury
91172 Viry-Châtillon Cedex

N°Vert 0805 29 20 90*
* Appel gratuit

tousalabri@syndicatdelorge.fr

SYNDICAT DE L'ORGE

PRÉFET DE L'ESSONNE
Liberté Égalité Fraternité

© Poussières d'Étoiles - Photos : Syndicat de l'Orge - Illustrations : Freepik - Janvier 2026